

**Ifotec DD Starter**

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) &amp; 2020/878

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale Ifotec DD Starter  
Code du produit. 1182130  
UFI 93TU-7KKG-8U0M-G63C

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation Identifiée Solution de démarrage pour développeur  
Utilisations Déconseillées Pas connu.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabricant  
Identification de la société HARMAN Technology Ltd  
Adresse du Fabricant Ilford Way  
Mobberley  
Knutsford  
Cheshire East  
Code postal WA16 7JL  
Téléphone: +44(0)1565 650000  
Fax +44(0)1565 872734  
Email web-admin@harmantechnology.com  
Heures de bureau

Fournisseur (France)  
Identification de la société Digit Access  
Adresse du Fournisseur 130-136  
Avenue Joseph Kessel -Actipole  
BAT A 78960

Code postal Pas connu.  
Téléphone: +33 (0)1 61 37 32 23  
Fax Pas connu.  
Email [info@digitaccess.fr](mailto:info@digitaccess.fr)

Fournisseur (Belgique)  
Identification de la société H. De Beukelaer (Powered by LE BON IMAGE)  
Adresse du Fournisseur Boomssesteenweg 77  
B-2630

Aartselaar  
Belgique  
Code postal Pas connu.  
Téléphone: +32(0) 3 870 59 00  
Email [info@debeukelaer.be](mailto:info@debeukelaer.be)

Fournisseur (Suisse)  
Identification de la société Perrot Image SA  
Adresse du Fournisseur Hauptstrasse 104  
Nidau  
Suisse  
Code postal CH-2560.  
Téléphone: +41 32 332 79 79  
Email [info@perrott-image.ch](mailto:info@perrott-image.ch)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre national de réponse (France)  
Adresse Institut national de recherche et de sécurité (INRS), 65, boulevard Richard Lenoir -  
75011 Paris, France.  
Tél. d'urgence +33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)

Centre national de réponse (Belgique)  
Adresse Hôpital Militaire Reine Astrid, rue Bruyn, B-1120, Brussels  
Tél. d'urgence 070 / 245 245

Centre national de réponse (Suisse)  
Contacter Tox Info Suisse  
Tél. d'urgence 145

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Repr. 2 :Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
STOT RE 2 :Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite  
d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Ifotec DD Starter****2.2 Éléments d'étiquetage**

Désignation Commerciale Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
Ifotec DD Starter

Pictogramme(s) de Danger



GHS08

Mention(s) d'Avertissement Attention

Mention(s) de Danger H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Mention(s) de mise en garde P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P405: Garder sous clef.  
P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

**2.3 Autres dangers**

Rien de connu.

**2.4 Autres informations**

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Non applicable.

**3.2 Mélanges**

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
Sodium bromide	7647-15-6	231-599-9	10-30%	STOT SE 3 H336 Repr. 2 H361 STOT RE 2 H373	GHS08 GHS07
Sodium Bisulphite	7631-90-5	231-548-0	<1%	Acute Tox. 4 H302	GHS07

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	Les limites de concentration spécifiques	Facteur-M	ETA
Sodium Bisulphite	7631-90-5			Acute Tox. 4 (H302) : 500

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours**

Inhalation EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  
Contact avec la Peau EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  
Contact avec les yeux EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

**Ifotec DD Starter**

Ingestion EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Traiter symptomatiquement.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. Traiter symptomatiquement.

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'Extinction Appropriés Comme approprié pour combattre un feu environnant.  
Moyens d'extinction inappropriés Aucun.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

L'échauffement peut provoquer une décomposition.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Comme approprié pour combattre un feu environnant.

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pratiquer une ventilation adéquate. S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Garder sous clef.

Température de stockage

Ambiante.

Temps limite de stockage

Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles

Rien de connu.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Solution de démarrage pour développeur

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle**

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE.	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque:
Sodium (bisulfite de)	7631-90-5		5			

Région

Source

UE

Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle

France

Arrêté du décembre 2021 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimiques, La France

Remarque

Remarques

**8.2 Contrôles de l'exposition**

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Utiliser avec une ventilation, un système d'extraction ou un masque de protection.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

**Ifotec DD Starter**

Protection des Yeux      Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).



Protection de la peau      Porter des vêtements et des gants de protection: Gants imperméables (EN 374).



Protection respiratoire      Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN14387 ou EN405) peut être approprié.



Risques thermiques      Rien de connu.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement      Alerter les autorités compétentes lors de déversements et de déchargements accidentels dans des cours d'eau.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide.
Couleur	Pas connu.
Odeur	Pas connu.
Point de fusion/point de congélation	Pas connu.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas connu.
Inflammabilité	Pas connu.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Pas connu.
Point d'éclair	Pas connu.
Température d'auto-inflammabilité	Pas connu.
Température de décomposition	Pas connu.
pH	Pas connu.
Viscosité Cinématique	Pas connu.
Solubilité	Solubilité (Eau) : Pas connu. Solubilité (Autre) : Pas connu.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Pas connu.
Pression de vapeur	Pas connu.
Densité et/ou densité relative	Pas connu.
Densité de vapeur relative	Pas connu.
Caractéristiques des particules	Pas connu.

**9.2 Autres informations**

Aucun.

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité**

Non attribué.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

**10.4 Conditions à éviter**

Non attribué.

**10.5 Matières incompatibles**

Pas connu.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**Ifotec DD Starter****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë - Ingestion	La méthode de calcul : Non classé. La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 50761.42
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité aiguë - Inhalation	La méthode de calcul : Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La méthode de calcul : Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La méthode de calcul : Non classé.
Données sur la sensibilisation de la peau	La méthode de calcul : Non classé.
Données sur la sensibilisation respiratoire	La méthode de calcul : Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	La méthode de calcul : Non classé.
Cancérogénicité	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité pour la reproduction	La méthode de calcul : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
L'allaitement	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	La méthode de calcul : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	La méthode de calcul : Non classé.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Pas connu.

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Peu toxique pour les invertébrés.
Toxicité - Poissons	Peu toxique pour les poissons.
Toxicité - Algues	Peu toxique pour les algues.
Toxicité - le compartiment sédiment	Non classé.
Toxicité - Milieu terrestre	Non classé.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas connu.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas connu.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas connu.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas connu.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Rien de connu.

**12.7 Autres effets néfastes**

Pas connu.

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer dans une décharge appropriée.

**13.2 Autres informations**

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Non classifié comme dangereux pour le transport.**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non applicable

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

**14.4 Groupe d'emballage**

Non applicable

**Ifotec DD Starter****14.5 Dangers pour l'environnement**

Non classé comme Polluant Marin.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas connu

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi**

Pas connu

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation Non indiqué

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation Non indiqué

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux Sodium bromide (7647-15-6), Sodium Bisulphite (7631-90-5)

Le plan d'action continu communautaire (CoRAP) Non indiqué

Règlement (UE) N° 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants Non indiqué

Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non indiqué

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non indiqué

**Règlements nationaux**

Autres Pas connu.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

**LÉGENDE**

Pictogramme(s) de Danger



GHS08

GHS07: SGH: Point d'exclamation

Classification des dangers

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Repr. 2 : Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

Mention(s) de Danger

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Ifotec DD Starter**

EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

## Mention(s) de mise en garde

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  
P314: Consulter un médecin en cas de malaise.  
P405: Garder sous clef.  
P501: Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

## Acronyme

ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë  
CAS : Chemical Abstracts Service  
CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges  
DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL)  
CE : Communauté Européenne  
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme  
PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique  
PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques  
VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme  
STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable

Principales références bibliographiques  
et les sources de données utilisées pour  
élaborer la FDS

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

## Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. HARMAN Technology Ltd ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. HARMAN Technology Ltd n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.